Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201453-20251208-2025120108-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de Conseillers :
en exercice : 14
présents : 14
votants : 14

Date d'affichage :

15 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq
le huit décembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2025

Présents : DESPRES Marie-Jeanne, HAQUIN Mickaël, CLEMENT Philippe, GUICHARD Fabienne, PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine, GABORIEAU Cédric, MORDEL Michel, CLEMENT Christelle, LEMETAYER Dominique, AUCLAIR Thierry, GIBLAINE Jean, TOSTIVINT Sébastien, LEMARCHAND Christophe.
Absents excusés : Néant
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 2025/12/01/08 : Présentation d'entretien des chemins communaux

Monsieur Mickaël Haquin présente à l'assemblée le projet d'entretien de chemins ruraux non goudronnés de la commune, tel qu'identifiés sur la carte communale. Les travaux prévus concernent les chemins suivants, qui feront l'objet d'un nettoyage et d'aménagements **:**

- Le Tertre du Fresne au Bas Boucouët
- Le Tertre du Fresne à Boucouët
- La Haute Ville à Carmehouët
- Le chemin piétonnier de Rocherel vers le Pingy

Les travaux sont en cours ou seront réalisés prochainement.

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY

Le Maire,
Marie-Jeanne DESPRES.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201453-20251208-2025120108-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie p[illegible]Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.